



SOCOTEC BELGIUM ASBL

00603

WI 03003							
Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	eBT/TBT e	<u>existante</u>					
N° de rapport :23/1104.03/.04							
Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation : maison □ appartement □ autres :							
Demandeur: CERTIGREEN SERAING							
Personne sur place :	C		77777				
Adresse de la visite : QUE ALBERT DUPUIS 9 4801 STETIBERT							
Date de visite: 03/04/11. Date d'émission: 03/04/11. Références client:							
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 🗡 276 bis et dérogations 💥 271 bis							
	□ 2/8						
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11							
<u>Description de l'installation visitée</u> :							
Tension d'utilisation : A							
Nombre de tableaux : 💜 r	nombre de circi	uits terminaux : 🤞	1+2+3				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	1	i i					
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.				
Correspondances des schémas à l'installation		×					
Etat du matériel électrique installé		×					
Mesures de protection contre les contacts directs		×					
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs							
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		×					
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé							
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X	ii.				
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		×					
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X	7					
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	^		×				
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		×					
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : 10 $M\Omega$	×						
Résistance de dispersion de la prise de terre :		×					
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individue	l I de l'agent SO		ashl				
Manquements / Notes :	. ao . agom oo	OO I LO BLLOIOM	uobi.				
eric et al al californi en							
VOIR ANNEXE							
			n me e manga				
Conclusion:			RA.				
			-				
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.C.I.E. Le prochain co le délai prescrit par la réglementation en viglueur	ntrôle périodiqu	ue est à effectuer	dans r par				

Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de sempléter le dossier

Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL Nom et visa du demandeur pour réception :

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

1/2

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA nº BE 0406.671.342 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège).
Tél. ; + 32(0) 4 234 17 00 - Fax ; +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be

EC-E273(fr)/0215 - V8



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S)	AU PV DE	CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION	S
Rapport N:	0839	23/170403104	

La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de	
terre. ☐ Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :	
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : coffet	
\Box La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. INTERRUPTEUR Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :	
Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	
Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants : UN PEU PARTOUT ABSENCE DE PLAN ELECTRIQUE DE L'INSTALIATION. ** ABSENCE DE SECTIONNEUR DETERRE ** RECONDITIONNEMENT GENERAL DE L'INSTALIATION ** SUR DES PRISES NON MUNICS DE BROCHE DE TERRE, IL	RAP/SOCO
EST INTERPIT DE BRANCHER DES APPAREILS DE CLASSE I	TEC-ani
CUFFARO SOCOTEC DOMENICO	OTEC-annexe BT01(fr)/0609-V1